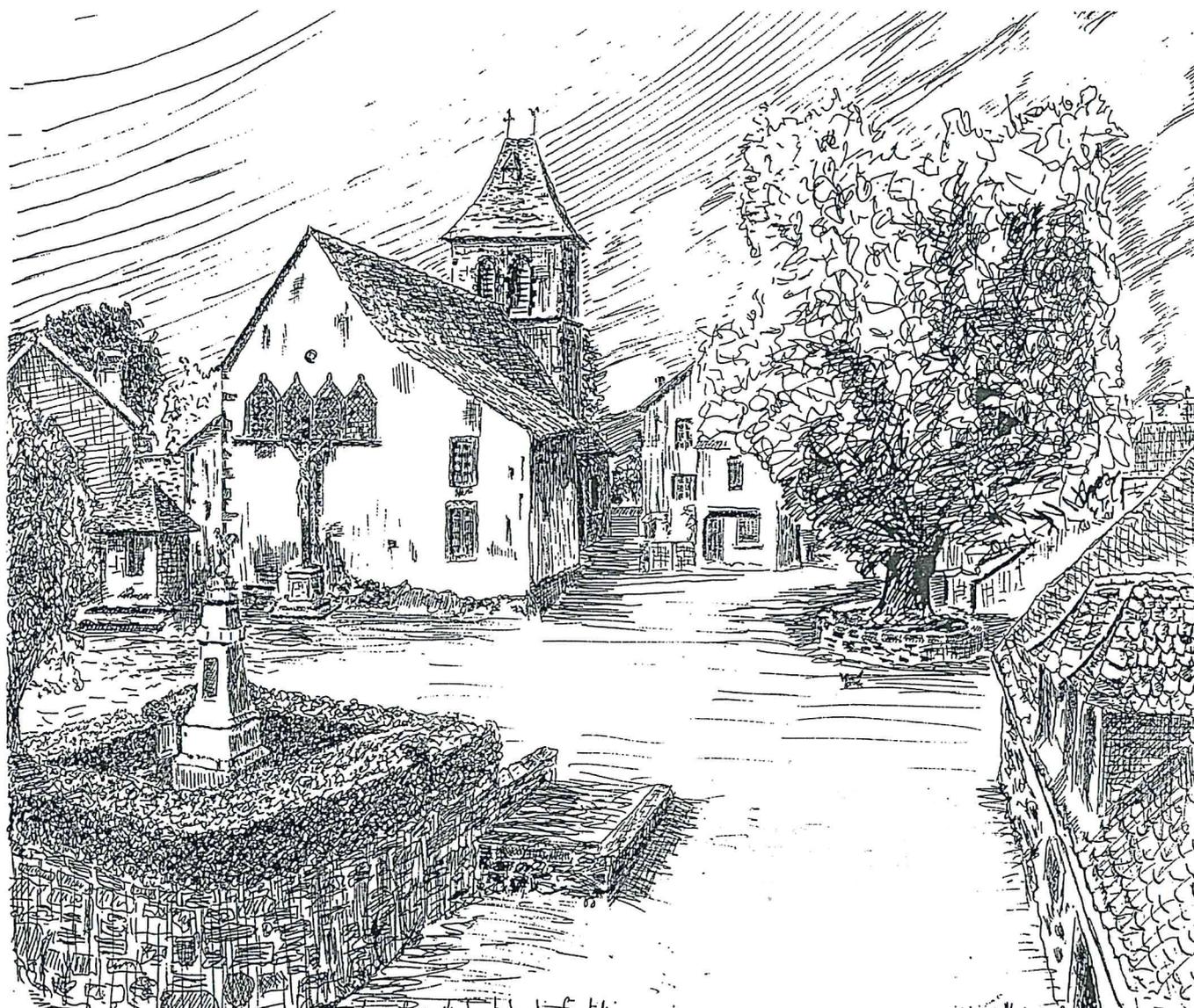


# *Saint Santin Cantalès*

*Bulletin Municipal n°5 - Octobre 2017*



**MAIRIE – Le bourg – 15150 SAINT SANTIN CANTALES tél 04 71 62 91 04 -  
[mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-santin-cantales@wanadoo.fr)**

**Permanences secrétariat : Lundi – Jeudi et vendredi : de 8 H à 12 H**

Madame, Monsieur,

### **Nouvelles de notre école :**

**Mouvement des enseignants:** suite au départ de Mme Fanny BILLOUX, c'est Mme Sandra BOISSIER qui la remplace comme Directrice, Mme Marie BENET garde son poste mais travaillera à 80%, elle sera remplacée une journée (le lundi) tout au long de l'année.

#### **Effectifs :**

Considérant 6 départs au collège – 3 départs pour déménagement - 1 départ pour réorientation et 3 rentrées en maternelle.

La classe Maternelle 13 élèves

La classe Primaire 14 élèves

Soit un total de 27 élèves, soit moins 7 par rapport à la rentrée 2016/2017.

### **Travaux à l'église :**

La réfection de la toiture de l'église a commencé le lundi 29 mai 2017, par l'enlèvement de l'ancienne lauze par l'entreprise AURITOIT. La dépose de la volige a suivi.

L'entreprise LALO Roger a fait l'arasement des murs et des pignons. L'entreprise BELFORT a enlevé l'ancien plancher des combles puis posé le nouveau, ensuite a procédé au lambourdage des poutres et à la pose de la nouvelle volige.

L'entreprise AURITOIT est revenue pour poser le papier goudronné afin de mettre hors d'eau.

Mais depuis la mi-juillet l'entreprise ayant pris du retard sur un autre chantier, celle-ci n'est revenue que mi-septembre, la pause est toujours en cours.

### **Financement de la réfection de la toiture de l'église :**

<b>-Coût global des travaux à prévoir :</b>	<b>85 538,87 € HT</b>
Subvention Etat DETR 30 % soit	25 661,66 €
Fond Cantal Solidaire 17 % soit	14 541,60 €
La Région « Plan Ruralité » soit	10 000,00 €
Réserve Parlementaire « Sénateur Bernard DELCROS »	5 000,00 €
<b>Total subventions :</b>	<b>55 203,26 €</b>
<b>Montant de la part d'autofinancement</b>	<b>30 335,62 € HT</b>

### **Illumination de Noël :**

Trois nouveaux décors ont été achetés. La mise en place des illuminations aura lieu entre le 27 novembre et 1<sup>er</sup> décembre et la dépose entre le 15 et le 19 janvier 2018.

## Délibérations du Conseil Municipal du 13 Avril 2017

–Approbation des budgets primitifs 2017 : Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs et comptes de gestion, a repris les résultats et a approuvé les budgets primitifs 2017 proposés par Monsieur le Maire.

### Budget Principal :

-Section de fonctionnement : 928 589.20 €  
-Section d'investissement : 963 342.46 €

L'excédent de fonctionnement cumulé pour l'année 2016 est de 363 598.17 €. En investissement, l'excédent cumulé est de 235 163.82 €.

Pour l'année 2017 considérant ces reports, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 618 000 € soit un budget d'investissement équilibré à 928 589.20 € qui se décompose comme suit

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b>VOTE 2017</b>
<b><u>DEPENSES</u></b>	-
Remboursement d'emprunt (CAPITAL)	9 200,00
REMBOURSEMENT CAUTION (DEPART LOGEMENT)	2 000,00
TRAVAUX REALISES PAR LA COM COM	60 000,00
EGLISE : RESTAURATION DE LA COUVERTURE	110 000,00
STATION D'EPURATION	50 000,00
CIMETIERE (DEPOLUTION)	7 000,00
RESEAU EAU - POSE COMPTEURS	33 000,00
SECURITE DES BATIMENTS : EXTINCTEURS SIGNALETIQUE SECURITE	2 000,00
TRAVAUX DE RENO LOGEMENT ancien presbytère	15 000,00
REPLACEMENT PORTE MAIRIE / ECOLE	20 000,00
CLOTURE AUBERGE	5 000,00
BORNE WIFI AUBERGE	3 336,00
ECLAIRAGE PUBLIC (LAMPES MERCURE, LESPINAT, PRISE GUIRLANDES)	2 000,00
ILLUMINATION	1 000,00
ACQUISITION FOURNEAU FRIGOS ...	1 900,00
PROVISION POUR REMPLACEMENT CHAUDIERES APPARTEMENT ECOLE	15 000,00
ACQUISITION TABLES ARMOIRES CHAISES (ECOLE ET SALLE POLYVALENTE)	4 000,00
LOGICIEL MAIRIE	2 200,00
CŒUR DE VILLAGE	620 706,46
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>963 342,46</b>

<b><u>RECETTES</u></b>	<b><u>VOTE 2017</u></b>
OO1 - SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT N-1	235 163,82
AMORTISSEMENT RESEAU EAU	11 961,91
CAUTION NOUVEAU LOCATAIRE	2 000,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	618 000,00
FCTVA	7 000,00
SUBV AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE 2017 : COMPTEURS	17 290,00
SUBVENTION FCS (LOGEMENT PRESBYTERE)	3 386,00
FEC (COLUMBARIUM)	2 528,00
SUBVENTION C.G. / BORNE WIFI	2 319,00
SUBVENTION LA POSTE / WIFI	800,00
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL FCS / EGLISE	14 542,00
SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE DELCROS / EGLISE	5 000,00
SUBVENTION DETR EGLISE	25 873,00
181 - RESULTAT EXCEDENTAIRE DE CLOTURE BUDGET EPICERIE	17 478,73
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>963 342,46</b>

### **BUDGETS ANNEXES**

Auberge de pays :

Section de fonctionnement : 69 400.00 €

Section d'investissement : 279 755.77€

Les principales écritures sont le revenu des loyers (450 € par mois) et le remboursement de l'emprunt pour 16 134 €.

Epicerie :

-Section de fonctionnement : 9 497.25 €

- Section d'investissement : 26 975.98 €

Les opérations de clôture de ce budget seront passées en 2017 et le solde sera réintégré au budget principal.

### **Délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2017**

#### **Proposition pour remplacement des portes Mairie / Ecole.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation faite pour le remplacement des portes Mairie / Ecole comme prévu au budget primitif 2017.

Les propositions reçues sont :

DGM : 11 120.07 € HT soit 13 344,08 € TTC

TECHNIMEN 12 704,57 € HT soit 15 245,48 € TTC

L'entreprise ROBERT n'a pas déposé d'offre.

Après examen des propositions reçues, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise DGM pour un montant de 13 344,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision et charge Monsieur le Maire de faire réaliser ces travaux dans les meilleures conditions.

### **Clôture du parc de l'Auberge :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation faite pour la clôture du parc de l'Auberge (fournitures seulement, ces travaux étant réalisés en régie)

Suite aux demandes de devis :

Entreprise GEDIMAT : 462,76 € TTC

Entreprise POINT P : 773,82 € TTC

Après examen des propositions reçues, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de GEDIMAT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision.

### **Remplacement de boîtes aux lettres.**

Suite aux demandes de quelques résidents de la commune concernant le mauvais état de leur boîte aux lettres. Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec le responsable de la Poste.

Celui-ci propose le remplacement des boîtes aux lettres qui le nécessite, pour cela une étude faite par les services de la Poste est en cours pour en déterminer le nombre, par contre le remplacement devra être assuré par la Municipalité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision.

### **Réseau EAU : pose de compteurs sectionnaires.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est vivement conseillé de poser des compteurs sectionnaires sur le réseau d'eau, ce qui aurait pour objectifs principaux de détecter les fuites d'eau plus rapidement et de procéder aux coupures d'eau sur des secteurs plus réduits pour procéder aux réparations.

Cette opération fera l'objet d'une étude par le C.I.T Départemental afin de définir les emplacements.

### **Proposition de révision de loyer.**

Monsieur le Maire fait un état des logements locatifs communaux. A ce jour, sur les 8 logements, 7 sont occupés. Reste vacante la maison « ex-poste » dont le loyer est fixé à 450 € + les frais d'agence si loué par CENTURY 21.

Considérant qu'à ce jour, les familles cherchent à se loger en périphérie d'agglomération (principalement Aurillac), Monsieur le Maire propose de baisser le montant du loyer pour pouvoir répondre aux attentes d'éventuelles familles, afin de compenser les frais de transport liés au travail ou aux trajets scolaires.

Monsieur le Maire propose de passer le loyer à 350 € au lieu de 450 €. Proposition approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Village de Monédières : Demande d'échange de terrain.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Benjamin GASQUET, propriétaire de la parcelle K 232 qui propose d'échanger une partie de la K 232 contre une partie de la K 239 en vue de mettre une clôture sur la 239.

Cet échange permettrait également l'amélioration de la desserte à l'habitation située sur la k 470.

Après avoir pris connaissance des plans et projets d'échange et après discussion, Monsieur le Maire propose de faire une visite sur place avec les conseillers qui le désirent, en présence de Monsieur GASQUET. Proposition approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Village de Sagnabous : Demande d'acquisition d'une partie d'une voie communale par Madame TASSE BRUGEROLLES.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Madame TASSE BRUGEROLLES Evelyne, propriétaire à Sagnabous.

Celle-ci souhaiterait acquérir une partie de la voie communale devant sa remise pour une superficie de 65 a.

Après avoir précisé que cette parcelle est entretenue actuellement par Mme TASSE BRUGEROLLES, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la vente de cette parcelle, au prix de 0,10 € le m<sup>2</sup> et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure nécessaire étant précisé que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge du demandeur.

### **Délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2017**

#### **Demande de dérogation suite à un certificat d'urbanisme opérationnel négatif.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme a été demandé le 20 avril 2017 par Monsieur COSTE David, pour la parcelle cadastrée H 981, sous le numéro CUb 015 211 17 A0004 en vue d'une opération consistant en la construction d'une maison d'habitation.

Le terrain est situé sur la commune de SAINT SANTIN CANTALES régie par le Règlement National d'Urbanisme.

- Considérant qu'en zone montagne, ce qui est le cas de notre commune, les dispositions de l'urbanisme impose une continuité.
- Considérant que la présence des deux maisons proches, non séparées par la voirie, ne constitue ni un hameau, ni un groupe de construction, le certificat d'urbanisme a été refusé par les services de l'état par arrêté en date du 9 juin 2017.

Monsieur le Maire explique qu'il serait judicieux de solliciter une dérogation au principe de construction en continuité de l'urbanisation existante, soit deux maisons.

Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, **la situation de la commune** : Baisse significative de la population, baisse importante de l'effectif scolaire. **Et les avantages liés à la géographie du lieu** : Terrain situé à 1 KM du bourg, eau présente sur le terrain, réseau électrique existant, terrain desservi par une voie communale.

Monsieur le Maire précise que cette famille avec enfant (dans l'optique d'intégrer le groupe scolaire de notre commune) est vivement intéressée par l'acquisition de ce lot de terrain sous réserve de l'accord du certificat d'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'argumentation de Monsieur le Maire et demande une dérogation au principe de construction en continuité.

### **Personnel Communal : renouvellement de contrat non titulaire.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat d'Annie MOULENE se termine le 31 Août 2017.

Considérant que ce contrat à durée déterminée concerne un poste dont la pérennité est liée à une décision extérieure, Monsieur le Maire indique qu'il est possible de le renouveler pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte le renouvellement de ce contrat pour un an. Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale et à signer le contrat de travail à intervenir.

### **Résolution TRESORERIE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de son entrevue avec la Direction Générale des Finances Publiques, Messieurs CABANES et TEYSSEDOU. Le projet de la direction des finances publiques est le suivant : réduire le nombre de trésoreries dans le département du Cantal mais pas le personnel.

Concernant la communauté de communes de la Chataîgneraie Cantalienne, une partie serait gérée par la trésorerie de Maurs et la seconde à Aurillac, Laroquebrou dépendrait de Maurs. La Direction des Finances souhaiterait que cela soit effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Maire informe qu'il est formellement opposé à la fermeture de la trésorerie de Laroquebrou. Un courrier co-signé par les Maires du Canton dénonçant la situation va être adressé aux élus nationaux ainsi qu'au Ministre de la cohésion des territoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Laroquebrou.

### **Délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2017**

#### **TRAVAUX DE RESTRUCTURATION TOITURE EGLISE : Proposition Avenant au marché n° 1 – Maçonnerie.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des travaux complémentaires ont été nécessaires sur le Lot n° 1.

Ces travaux concernent

- un complément d'arases de maçonnerie jugé indispensables après démolition de la volige, pignon Est, versant de toit Nord.
- la mise en œuvre d'une lasure sur débords de toit avec raccord de crépis sous volige.

Le montant H.T. des travaux complémentaires s'élève à 1 255 €. Le montant du marché de travaux initial de l'entreprise étant de 9 790 €, il passerait à 11 045 € H.T. soit + 12.82 %

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 5 septembre 2017 pour examiner cet avenant et a émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte cet avenant
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **TRAVAUX DE RESTRUCTURATION TOITURE EGLISE : Proposition Avenant au marché n° 2 – CHARPENTE – COUVERTURE. SAS AURITOIT.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'avenant concernant le lot n° 2 relatif au lambourdage nécessaire suite à la dépose de la volige et avant mise en œuvre de la volige neuve.

L'entreprise sous-traitante, Monsieur BELFORT indique qu'il avait pris en compte un métrage simple alors qu'il aurait dû être double, ce qui correspond à un surplus de 2 737.05 € H.T. Le montant initial du marché étant de 61 748.87 €, l'augmentation serait de 4.42 %.

Après vérification de l'analyse des offres faites par le Maître d'œuvre, Monsieur ROUGE, avant l'attribution des marchés, Monsieur le Maire fait part à chaque conseiller de cette analyse qui indique bien qu'il n'y a pas d'erreur d'opération et que les offres étaient complètes.

Après délibération et au vu des éléments fournis et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- émet un avis défavorable pour la passation de cet avenant.

### **Programme prévisionnel de travaux 2018 : Aménagement de la traverse de Pruns**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir le programme de travaux pour l'année 2018 afin de solliciter les financements.

Dans le cadre de la mission CIT du Conseil Départemental à laquelle la commune adhère, un projet d'aménagement de l'élargissement dans le village de Pruns a été proposé avec une variante : enrochement pour un montant de 11 905 € H.T. ou mur en pierre de pays pour 27 620 € H.T.

Monsieur le Maire propose de revoir cet aménagement sur le terrain avec les services de CIT avant de présenter le dossier pour des demandes de financement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Vente biens sectionnaires à Pruns à Mr COSTE et Mme MAURY : détermination de la superficie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la surface de la parcelle vendue à Mr COSTE et Mme MAURY a été déterminée par un géomètre en présence des propriétaires riverains. La surface vendue sera de 310 M<sup>2</sup>.

## **Demande d'acquisition de terrain :**

Trois demandes d'acquisition de terrain ont été réceptionnées pour les terrains jouxtant les deux terrains vendus à Mme BAC Pauline et à Mr FAVIER Sébastien - Mme ANGELVY Claire.

Considérant la situation de ces terrains et la position de la commune quant au devenir de ce terrain, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire à savoir de recevoir les trois demandeurs pour leur exposer la situation et leur proposer les conditions d'occupation qui pourraient être envisagées.

## **Travaux réalisés:**

-Amélioration du chemin d'accès à la maisonnette de Vals, par ajout de tout-venant et nivelage de la traversée des voies SNCF avec de l'enrobé à froid. (1)

-Création d'une banque en enrobé à froid à Vals (Mr et Mme DESFARGUES) et Pruns (Mr et Mme LEBRUN) système évitant que les eaux pluviales des chemins ne dévalent dans les cours des sus nommés. (1)

-Réfection complète du regard et de la traversée de route au croisement de Pruns à hauteur de la grange de Mr BRIAL. (1)

-Détournement du réseau d'eau à l'entrée du village de Mansergues sur une longueur de 100m environ, pour permettre la construction d'un bâtiment agricole. (1)

-Réfection complète de la clôture du parc de l'auberge par la pose de piquets en ciment manquants et pose d'un nouveau grillage coté route. Pose de piquets en fer et d'un grillage coté chemin du Rieu. (2)

-Suite au gel, la terrasse de l'auberge avait fendue, après expertise faite par l'assureur, celui-ci décida la reconstruction complète de celle-ci. Chose faite début octobre. (2)

-Réfection des peintures des portes en bois, du préau, de la salle polyvalente, des vestiaires et du garage de l'ancienne poste. (2)

-Création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite pour accéder au WC des vestiaires. La signalisation adéquate sera mise en place prochainement. (2)

-Changement des portes de la Mairie et une de l'école primaire fin juillet. (Entreprise DGM)

(1) *Travaux effectués par la communauté de commune.*

(2) *Travaux effectués par Mr Jean-Pierre FOURNIER.*

## INFORMATIONS GENERALES :

### Pour un problème sur le réseau d'eau :

Merci d'appeler Jean-Pierre FOUNIER au : 06.32.88.21.03

Vous constatez un point d'éclairage public défectueux : merci de le signaler à la mairie.

Recensement militaire : les jeunes ayant 16 ans révolus doivent se rendre en mairie pour être recensé. La journée d'appel se fait dans la 17<sup>ème</sup> année.

Déchetterie du Pont d'Orgon : Heures d'ouverture : les lundi, mercredi et jeudi de 14 H à 18 H – et le Samedi de 9 H à 12 H.

Médiathèque : Un nouveau service est mis en place par la médiathèque départementale : Possibilité de réservation de livre, CD, DVD, jeux sur site **culture.cantal.fr** et les récupérer au point relais lecture à la mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. (Navette 1 fois par mois).

Inscription sur la liste électorale : Dernier délai : 31 Décembre 2017. Pièces à fournir : pièce d'identité et justificatif (facture avis d'imposition revenu, foncier ou taxe d'habitation).

## ETAT CIVIL :

Décès : le 11 Octobre 2017 de Monsieur LAPIE Raymond, 94 ans, domicilié à Cazaret.

## Numéros Utiles :

MAIRIE :		04.71.62.91.04
ESPALIEU Alain	Maire	06.89.98.31.32
NOYGUES David	1 <sup>er</sup> Adjoint	06.30.91.94.49
NUREAU Séverine	2eme Adjoint	06.75.31.44.38
IBANES Antoinette	3eme Adjoint	06.68.86.19.49